

La ROUTE BLANCHE

4 au 7 Janvier 2024

Alsace - Forêt Noire



Sury Auto Collection

33 rue le Brosse Robin – 45530 Sury Aux Bois
+33 6 72 00 59 69 – dominique.vignier@orange.fr
www.sury-auto-collection.org



Le mot de la Présidente

Chers amis,

Merci à Dominique Viginier d'avoir préparé La Route Blanche 2024.

En 2024, Le départ de la première voiture, sera donné à Sury aux Bois sur le parking du bistrot de Sury aux Bois, le jeudi 4 janvier 2024 à 8 h.

Les véhicules et participants seront attendus dès 6 h.30 jusqu'à 7 h. 15 au village départ. Un petit déjeuner sera offert par la municipalité.

Tout comme l'année précédente, nous conserverons le système de chronométrage électronique pour les spéciales de cette septième édition.

Pour le numéro 8 de La Route Blanche, vous découvrirez des paysages aussi éblouissants que lors des derniers rallyes.

Le Jeudi 4 janvier la traversée du Morvan et de la Champagne, le plateau de Langre nous conduira à la première étape qui sera Epinal capitale de l'image. Hébergement hôtel ***

Le vendredi 5 janvier, Les Vosges et l'Alsace ainsi que leurs cols vous accueilleront, les caves ouvriront leurs portes pour vous en arrivant à Kaysersberg ou vous déjeunerez au caveau du Schlossberg avant un après midi vers les 3 Epis puis Osthien pour votre hébergement*** près des cigognes.

Le samedi 6 janvier grande journée Allemande puisque c'est en Forêt Noire que je vous propose de nous diriger. Le midi repas au bord du lac Titisee, puis retour libre vers Osthien pour terminer cette randonnée au son du folklore Alsacien

Dans ces temps particuliers, les barrières sanitaires seront respectées, et le masque sera obligatoire ainsi que le pass' sanitaire dans les endroits justifiés.

Ludyvine Bertheau
Présidente de Sury Auto Collection

La Route Blanche

4 au 7 Janvier 2024

Si vous arrivez la veille à Sury aux Bois

Réservez votre chambre directement

Le Gîte des Basses Bruyères situé à Sury aux Bois met à votre disposition des chambres individuelles (8) dont deux pour handicapés. Toutes les chambres sont d'accès plein pied.

Tél : 06 63 18 42 13

Par mail : bassesbruyères@gmail.com

À 15 kms

Hôtel du Parc à Chateaufort sur Loire

Tél : 02 38 56 13 13

A 3 kms

Auberge de Nesploy à Nesploy 4 chambres

Tél : 02 34 49 34 44



CLASSEMENT FINAL :

Le classement se fera sur l'ensemble des points obtenus sur le parcours, aux CH ainsi que les pénalités. L'équipage ayant obtenu le plus petit nombre de points sera déclaré vainqueur.

En cas d'ex æquo, avantage sera donné au véhicule le plus ancien puis si besoin à la cylindrée la plus faible.

Le classement général sera établi en tenant compte de l'année de la voiture comme suit:

Pour une voiture de 1960 :

coeff. Multiplicateur = pénalités x 1,60

Les pénalités

Retard au départ à Sury aux Bois = 2000 Pts

Absence de plaque de Rallye = 1000 Pts

avance ou retard à un C.H. = 1 point par seconde

Non départ d'une étape = non classé

Points obligatoires

- Permis de conduire en cours de validité
- Attestation d'assurances en cours de validité
- Contrôle technique automobile en cours de validité
- Boîte de lampes de secours
- Jerricane 10 l. de carburant
- Jerricane 5 l. liquide refroidissement ou eau
- Pneus hiver (très fortement recommandé)
- Chaînes (très fortement recommandé)



La Route Blanche

4 au 7 Janvier 2024

Le Règlement

Article 1 - Définition.

l'Association "**Sury Auto Collection**" organise du jeudi 4 janvier 2024 à 6 h.00 au dimanche 7 janvier 2024 à 9 heures.

LA ROUTE BLANCHE 2024

Il s'agit d'une randonnée qui se déroulera sur routes ouvertes à la circulation, d'une longueur d'environ 1500 kilomètres.

C'est un rassemblement de passionnés de véhicules de collection destiné à faire vivre le patrimoine industriel automobile à travers un patrimoine naturel, historique, architectural et culturel sur un circuit défini entre Sury aux Bois et Osthien en Alsace.

Article 2 - Véhicules admis.

Cette randonnée est ouverte à tous les véhicules autos ou motos construits avant le 31 décembre 1993. Les véhicules non immatriculés ne seront pas admis.

Priorité sera donnée aux véhicules les plus anciens cela en fonction du nombre d'engagements reçus et donc des 30 places disponibles.

Article 3 - Engagements

Les demandes d'engagement seront reçues dès parution du présent règlement qui devra être obligatoirement retourné accompagné de son règlement par chèque ou virement bancaire avant le 15 novembre 2023. aucun engagement ne sera accepté sans son règlement. Le chèque sera établi à l'ordre de **Sury Auto Collection**. Le tout sera envoyé à : **Sury Auto Collection - 33 rue de la Brosse Robin - 45530 Sury Aux Bois.**

Les droits d'engagement sont fixés, par personne à 650 € avant le 15 novembre 2023.

Les droits d'engagement sont fixés à 750 € pour les inscriptions reçues du 16 novembre au 10 décembre 2023

Les repas seront servis avec du vin et eau. Les suppléments seront à la charge des participants dans la limite autorisée par la législation en vigueur. Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de contrôle d'alcoolémie positif.

Chaque participant sera informé par courrier de son engagement.

Les organisateurs, se réservent le droit d'accepter ou de refuser un engagement, et, en cas de force majeure d'annuler la manifestation ou bien d'y apporter toutes modifications que les circonstances rendraient nécessaires.

Article 4 - Publicité

L'organisateur peut prendre les accords qu'il juge utiles avec différents annonceurs. En revanche, toute autre publicité que celle de l'organisateur sera soumise à autorisation.

Article 5 - Obligations générales

Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées ainsi qu'aux prescriptions du présent règlement.

Conformément aux prescriptions des décrets des 21/10/58 et 18/10/05 et des arrêtés des 01/12/59 et 02/07/69, les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires des risques se rapportant à la "Responsabilité Civile" pouvant incomber à l'organisation et à ses responsables.

Chaque équipage devra présenter sur la ligne de départ son permis de conduire, l'attestation d'assurances, contrôle technique en vigueur, sous peine de se voir refuser le départ.

D'autre part, il est fortement recommandé d'équiper son véhicule d'un extincteur, un triangle de signalisation, deux gilets de sécurité, ainsi que de pneus neiges, chaussettes ou chaînes pour les véhicules qui peuvent recevoir ce genre d'équipement.

Les participants s'engagent à respecter les règles de courtoisie qui sont de mise à "La Route Blanche"

L'attribution des plaques de rallye se fera dans l'ordre numérique croissant des années des voitures. L'ordre de départ se fera suivant les numéros croissants des plaques.

Article 6 - Réclamations

Cette randonnée se déroulera sous le signe de l'amitié et de la courtoisie. Chaque équipage s'engage à adhérer au présent règlement et accepte donc de se conformer aux décisions des commissaires de l'organisation.

La Route Blanche

4 au 7 Janvier 2024

Le Règlement

Article 7 - Assistance

Un véhicule d'assistance est prévu. En cas de panne d'une voiture, soit celle-ci peut être remise en état de rouler et continue le rallye, ou elle est immobilisée pour panne grave. Dans ce deuxième cas, la voiture sera remorquée jusqu'au garage le plus proche en accord avec le propriétaire du véhicule mais de toute façon, la voiture en panne ne devra pas immobiliser le véhicule d'assistance sur plus de 50 kms. Une assurance assistance automobile est fortement conseillée.

Article 8 - Hébergement

Les hébergements se feront en chambre double. Durant les 3 nuits, les participants logeront et dîneront au Best West*** à Epinal. Chaque matin les petits déjeuners seront servis à partir de 7 heures. Les horaires de départ de chaque jour sont indiqués sur le livre de route.

Article 9 - Frais d'annulation

En cas de forfait d'un participant régulièrement engagé survenant avant la date du 10 décembre 2023, les frais de participation seront intégralement remboursés. Après cette date, en cas d'annulation d'un participant, le montant des droits d'engagement sera intégralement conservé par l'organisation.

Les chèques seront remis à la banque le 1 décembre 2023.

Article 10 - Programme

Jeudi 4 janvier 2024

De 6 h. à 7 h.30 les participants sont attendus au village départ sur le parking du bistrot de Sury aux Bois pour la remise des plaques de rallye et du livre de route et de l'équipement de contrôle des voitures. Le départ du premier véhicule est à 8 h. étape : Sury aux Bois — Epinal.

Vendredi 5 janvier 2024

Le départ du rallye se fera à l'hôtel en direction de Kaysersberg pour le déjeuner. L'après midi la ballade des Ballons puis 3 Epis puis l'hôtel des 2 cigognes*** à Osthiem

Samedi 6 janvier 2024

Le départ du rallye se fera à l'hôtel en direction du Lac de Titisee en Forêt Noire pour le déjeuner avant de rejoindre l'hôtel pour l'arrivée de La Route Blanche 2024.



RALLYE de REGULARITE : Balises et transpondeurs

Pour cette épreuve, vous allez être chronométrés par le nouveau système de chronométrage électronique au 10^{ème} de seconde de CHRONOPIST.

Le chronométrage se fera grâce à des balises dissimulées tout au long du parcours dans des endroits secrets.

Petite précision : ces balises n'émettent aucun signal (ni infra rouge, ni radio). De ce fait elles sont parfaitement **INDETECTABLES** ! De plus elles sont très petites, donc très peu de chance de les apercevoir. Nous garantissons ainsi un chronométrage strictement secret !

Afin de vous identifier lorsque vous allez passer devant les balises, il faudra placer un transpondeur sur la **vitre arrière droite de votre véhicule**. Celui-ci sera posé, raccordé et testé par l'équipe organisatrice.

Ce transpondeur doit être alimenté par la batterie 12 V de votre véhicule.

Ce que vous devez préparer avant le rallye :

Une ligne électrique avec 2 fils (Masse et 12V).

Cette ligne doit être branchée **après le contact** de façon à allumer automatiquement le boîtier lorsque le moteur tourne et à l'arrêter lorsque le moteur est coupé pour ne pas décharger la batterie. Consommation du boîtier : 40 mA.

INTERDICTION ABSOLUE de brancher votre ligne sur la prise allume cigare. Ces prises là n'assurent pas un contact permanent à cause des vibrations de l'auto et vous risquez de ne pas avoir de temps enregistré par les balises (donc pénalité maximum !!!!).



La ligne électrique doit être terminée par 2 cosse femelles (largeur 6mm) qui seront serties avec soin ! Soudées, c'est encore mieux !

Le raccordement au faisceau électrique devra lui aussi être fait avec soin et ne pas risquer de se débrancher.



Boîtier mal alimenté = pas de temps enregistré = pénalité maximum !

La vitre sur laquelle le boîtier sera collé, grâce à du double face, doit être propre (pas de produit gras) et parfaitement transparente.

Le boîtier doit être **VERTICAL**, les fils d'alimentation sortant vers le bas, et les leds infra rouge vers l'extérieur de la voiture bien entendu.



C'est ce boîtier qui envoie un signal infra rouge codé, en permanence sur le bord de la route. D'où la nécessité d'être parfaitement alimenté et d'avoir une vitre bien transparente.



Plus d'infos sur le site :

<http://chronopist.free.fr/rallyregmicro/ligneelectrique.htm>

Bon rallye à tous ! Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'organisateur.

N° Concurrent

Engagement reçu le :

Confirmation le :

Règlement du solde :

Cadres réservés à l'organisation ne rien inscrire



LA ROUTE BLANCHE 2024

4 au 7 janvier 2024

DEMANDE D'ENGAGEMENT

A retourner

Accompagné du montant de l'inscription à l'ordre de :
Sury Auto Collection

Sury Auto Collection

33, rue de la Brosse Robin - 45530 SURY AUX BOIS

Téléphone : 06 72 00 59 69 - mail : dominique.viginier@orange.fr

Montant des frais d'engagement ⇨ avant le 15 novembre 2023= 650€ par personne
Montant des frais d'engagement ⇨ du 15 novembre au 10 décembre 2023= 750€ par personne

PILOTE

NOM :

PRENOM :

Nationalité :Pays :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Permis de conduire N° :

Délivré le :à :

Tél. mobile :

Tél. domicile :

Mail :@.....

COPILOTE

NOM :

PRENOM :

Nationalité :Pays :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Permis de conduire N° :

Délivré le :à :

Tél. mobile :

Tél. domicile :

Mail :@.....

La voiture

Marque :Modèle :Année :

Immatriculation :Date de validité contrôle technique :

Compagnie d'assurance :Contrat N° :

HÔTEL (cocher la case correspondante)

Chambre pour 2 personnes grand lit ☐

Chambre pour 2 personnes lit jumeaux ☐

1 personne par chambre (sup. 120€) ☐

Fait à :Le :

Signature

Tarif pour une personne

Chèque encaissé le 1er décembre 2020

Avant 15/11/21 650€ X ... =€

Sup chambre seul 120€ X ... =€

TOTAL =€

Crédit Agricole — 45270 Bellegarde

Code étab code guichet N°compte RIB
14806 00004 72027708871 38

IBAN FR76 1480 6000 0472 0277 0887 138

SWIFT: AGRIFRPP848